ARRITTI

nu 2746 da u 5 à l'11 di maghju 2022

56a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0422 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Assemblée de Corse

Salvatrice majorité absolue !

p. 3

Cartographie des ESA annulée

Danger, on ouvre les vannes !

La cartographie des Espaces Stratégiques Agricoles du Padduc vient d'être annulée sur plainte de Sociétés Civiles Immobilières et de communes du Sud de la Corse et de Balagne (une vingtaine de plaignants), c'est-à-dire des territoires les plus exposés à la spéculation foncière et immobilière. Les conséquences sont graves. Sans volonté politique ferme, la Corse n'est pas prête d'atteindre son objectif d'autonomie alimentaire à l'horizon 2040 et va perdre encore des milliers d'hectares d'espaces stratégiques agricoles. À lire p.6-7

Urbanisme p. 5

Le scandale de Murtoli enfin sanctionné !

Handicaps de l'insularité p. 8-9

La voix des îles au Parlement européen

Sò cascati millaie di Corsi in Ponte Novu è cù a ripressione feroce dopu. Èramu l'ottu è u nove di maghju di l'annu 1769. Ùn sò tantu cambiati l'inghjustizia è u disprezzu ch'anu cunduttu à ssu fragellu. Eccu l'umagiu di u gruppu l'Arcusgi. Arritti u dedicheghja à tè patriottu, ùn ti scurdà di a to stòria.

poesia

Ponte Novu

U sonu di u culumbu introna la custera
Ci chjama lu ribombu sott'à a cara bandera
Vicin'hè lu nemicu per piglià la Nazione
A rèdita di l'anticu ci da mille raggione

Dumane in Ponte Novu
L'arcusgi di Pasquale
Seranu à lu provu
Di l'orcu culuniale.

Cara sposa ti basgiu mi nè vo à la guerra
Dammi mondu curaggiu per salvà la mio terra
Paura ùn avemu di'ssa razza odiosa
Di fora a punteremu cun l'armata gluriosa

Diu vi salvi regina càntanu i partigiani
Sperendu la ruvina di 'ssi rugnosi cani.
Mor'ùn aghju primura s'ell'hè pè u paese
Benchè risentu a spruva di cumbatte u francese

S'avvicina l'albore u sguard'à l'orizonte
Zirighendu u furore e milizie sò pronte
In fondu di e valle si sente cum'un frombu
Eccu e forze di u male femu scuppà lu piombu

Dumane in Ponte Novu
Contr'à a sottumissione
Seranu à lu provu
L'arcusgi di a Nazione. ■

Memoria

O Corsu, ùn ti scurdà di a to storia!

L'associu Ricordu di Ponte Novu v'aspetta per una ghjurnata di memoria è di storia dumènica l'8 di maghju di u 2022: 2 ore Cunfarenza «Da a battaglia di Ponte Novu à i ghjorni d'oghje» - 5 ore Messa è prucessiò - 7 ore Veghja nustrale. ■

Accapu di a reddazzione

Cernobile

À mezu à u cunflittu in Ucrainia, s'hè francatu u 36u anniversariu di a catastrofa di Cernobile. Quand'elli anu accampatu a centrala i suldati rùssii, l'Auropa s'hè presa di paura. Un tempu, l'AFP parlendu di a crèscita anurmale di a cuntaminazione, hà datu u spaventu à tutti, ancu assai, ghjera un sbagliu. Ma l'angoscia hè cresciuta in Zaporijia dinù, un antra centrala nuclearia ucrainiana ch'hà piantatu l'uperazioni di cuntrollu abituale cù l'occupazione rùssia, aumentendu, secondu l'autorità ucrainiane, mà dinù aurupeane, *«u rìsicu d'accidente»*. U 24 di ferraghju, i Rùssii avìanu presu a centrala di Cernobile sott'à e bombe. L'8 di marzu, l'Autorità Internaziunale di l'Energìa Atòmica fecìa sapè chì l'impiecati sinamente avà bluccati ind'è a centrala avìanu pussutu esse rimpiazzati è arripusassi. E rutazioni di i persunali sò indispensèvule per impedisce i sbaglii umani ind'è i prutucolli di cuntrollu. U 28 di marzu, l'AIEA torna s'impenseriva di a suspensione di e rutazioni, dinunziendu impiecati stanchi è tramannati da a situazione. Incèndii sò nati sott'à e bombe ind'è a zona di sclusione vicina à a centrala dendu torna assai penseru. Eppò si ne sò andati i Rùssii u 31 di marzu, dopu à avè custatatu cuntaminazioni frà i so suldati... L'AIEA hà dinunziatu u so cumpurtamentu *«assai assai pericolosu»* durante l'occupazione di a centrala. U capi ingeniore di a centrala hà testimugnatu di *«l'amatorìsimu, u mancu di qualificazione è u pocu di cunniscenza di l'occupanti rùssii»*. Ramentemu chì u novu sarcofagiu chì deve prutege u mondu di a cuntaminazione di i reattori accidentati, hè statu compiu in 2019 è chì s'ellu venìa à spaccassi ùn sarebbe chè un pocu, a cuntaminazione sarebbe sùbitu impurtante. A manera ch'elli si sò sparsi i Rùssii hè stata *«una minaccia gravìssima per l'Ucrainia ma dinù per l'Auropa»* dìcenu l'Ucrainiani. L'Agenzia nuclearia ucrainiana hà custatatu una crèscita di a cuntaminazione di l'ambiente per vìa di i passi è veni di i camiò è i curazzati rùssii, ch'anu alzatu e pòlvere radiuattive ch'ellu ci hè in terra. U penseru hè natu torna per vìa di l'arrestu di l'alimentazione elèttrica l'8 è u 9 di marzu. L'autorità nuclearia ucrainiana Energatom s'hè presu di paura pè u cìcculu di rifritamentu di i cumbustìbili radiuattivi è dunque u rìsicu di cuntaminazione è e so cunsequenze per l'Ucrainia, ma dinù pè a Bielorussìa, a Russìa è l'Auropa. Puru, secondu à l'AIEA u livellu di ssa cuntaminazione hè statu cuntenutu. U penseru è i so fantàsimi anu fattu teme torna manipulazioni scimàtiche cù certi lozzi radiuattivi per fanne bombe cuntaminate. Ma secondu à l'AIEA ssu rìsicu dumandava una maestrìa di a tecnulugìa cumplicata è dunque ùn era sèriu. A paura a più sennata hè stata piuttostu l'incuscenza è a scunniscenza di i suldati rùssii manipulendu i sistemi di securità di a centrala. Oghje ssi rìsichi sò scartati postu ch'elli si ne sò andati i suldati rùssii ma u perìculu ci hè sempre per vìa di e bombe. A minaccia di tuccà u sarcufagiu esiste. Ùn avemu ancu compiu cù i malori è e suffrenze di Cernobile. Si vede quantu u nuclearìu ùn hè un energìa sicura, ch'ellu sia in tempu di pace, o peghju, in tempu di guerra. ■

Fabiana Giovannini.

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Assemblée de Corse

Salvatrice majorité absolue !

Les salves de contestation se succèdent à l'Assemblée de Corse, et les votes des trois groupes d'opposition, il y a un mois sur le budget, comme lors de la dernière session sur la délégation de service public dans le maritime, ainsi que la bronca contre le plan déchets, tout cela fait mesurer à quel point le fait de disposer d'une majorité absolue est important pour la stabilité de l'Exécutif.

Le débat est nécessaire et il va continuer sur les déchets. La sauvegarde du principe même d'une desserte maritime de service public est menacée, et sa consolidation est un préalable avant toute évolution ultérieure vers une compagnie régionale. Quant au vote du budget, il est la première marche de toute légitimité pour le président de l'Exécutif. Sans majorité absolue, celui-ci aurait été vulnérable, car nul ne peut garantir que les votes des uns et des autres n'auraient pas convergé pour le mettre en minorité si la possibilité en avait existé.

Car la tentation d'une déstabilisation de Gilles Simeoni est réelle. Cette tentation, l'État l'a alimentée depuis 2015, et rarement le concept, certes très relatif, de « neutralité administrative de l'État », n'a été aussi brutalement mis à mal par les préfets successifs. Le préfet Lelarge a été à cet égard tout à fait transparent, et son maintien obstiné, malgré le résultat éclatant des élections de juin 2021, a été le fait de la volonté de ceux qui l'ont chaperonné depuis Paris, dont le Président Macron désormais réélu.

L'État s'est heurté à l'exaspération manifestée par tout le peuple corse face au déni de démocratie qu'il subissait. Cette colère a éclaté suite au décès d'Yvan Colonna, et l'ampleur et la gravité des mobilisations lancées par la jeunesse lors des manifestations de Corti, Bastia et Aiacciu l'a forcé à changer de pied. Le préfet Lelarge est enfin parti, et son remplaçant semble désormais développer une feuille de route sensiblement différente.

Mais le leadership de Gilles Simeoni n'est pas contesté qu'au sommet de l'État. Les oppositions locales, défaites dans les urnes de juin 2021, saisissent toutes les occasions de le contester elles aussi. Cela vaut pour Laurent Marcangeli qui compte sur la réélection d'Emmanuel Macron pour trouver un peu d'espace politique au-delà de la Communauté d'agglomération du pays ajaccien. Cela vaut aussi pour l'opposition nationaliste : PNC et Corsica Lìbera ont voté contre le budget 2022, quand Core in Fronte n'a pas participé au vote. Va encore pour Core in Fronte qui était resté hors de l'Assemblée durant cinq ans. Pour les autres, aller jusqu'à voter contre n'a fait que justifier *a posteriori* les choix opérés lors de l'élection.

Leur opposition frontale s'est aussi déclinée aussi lors d'autres évènements, comme au plus fort des manifestations après le décès d'Yvan Colonna, lors de réunions qui ont eu lieu courant mars. Auraient-ils été jusqu'à faire tomber le budget et déstabiliser ainsi l'Exécutif au moment même où se met en place la plateforme de dialogue avec l'État ? Mieux vaut ne pas en avoir pris le risque !

Car le processus à venir est trop important pour l'avenir de la Corse pour qu'il soit à la merci d'un quelconque calcul politique sur le plan local. L'actuel Exécutif de la Collectivité de Corse dispose d'un mandat prévu pour durer encore cinq ans au moins. L'actuel Président de la République française vient d'être réélu pour la même durée. De ce fait, l'espace politique pour une négociation existe bel et bien, mais il ne pourrait se développer sans une bonne stabilité de ceux qui la conduisent. L'interlocuteur côté Corse est Gilles Simeoni, président du Conseil Exécutif de la Collectivité de Corse, et il doit le rester sans contestation possible.

L'objectif de la négociation est l'autonomie. On sait les difficultés : il faudra une modification de la Constitution, et donc il y aura besoin d'un consensus Sénat/Assemblée nationale. Pour cette dernière, rien n'est encore écrit et le scrutin législatif à venir apparaît comme très incertain. Il faudra que les élus corses y fassent à nouveau résonner la voix de la Corse. Il faudra à Paris une majorité politique qui accepte les changements que nous demandons, et, puisque le vote des 3/5es du Congrès rassemblant les deux chambres sera nécessaire, il faudra aussi une opposition qui y consent, au moins en partie. La première réunion de ce nouveau processus politique a été annoncée comme devant se tenir à la mi-mai. Il est impératif que la Corse soit, et reste durablement, en ordre de marche dans un tel moment historique. ■

Desserte maritime

Le choix raisonnable

En politique il y a trois temps : celui du projet que l'on porte, celui de la politique que l'on mène, et celui du changement que l'on réalise enfin.

Le temps du projet est toujours optimiste : comment faire passer une idée si l'on n'y croit pas soi-même, au point de pêcher fatalement par excès d'optimisme ? Tel était le contexte de 2016, quand les nationalistes nouvellement élus ont voté en faveur d'une compagnie régionale maritime. Puis vient le temps des réalités où on se confronte aux situations concrètes, et aux obstacles que l'on avait ignorés ou minimisés. C'est le temps que nous traversons après cinq années marquées par les contrecoups judiciaires de pratiques sur lesquelles il fallait tourner la page. Viendra ensuite, une fois la situation stabilisée, le temps des réformes auxquelles nous sommes attachés, mais qui doivent, pour être menées à bien, rencontrer un contexte favorable. Ce n'est manifestement pas le cas aujourd'hui, quand, à peine sortis d'une condamnation-massue dans le contentieux Corsica Ferries, nous sommes exposés à de nouvelles procédures. Repousser n'est pas renoncer et la Corse n'abandonne pas le projet d'une compagnie régionale maritime. Il viendra en temps et heure.

Il fallait repousser et c'était le seul choix raisonnable. Le projet d'une compagnie régionale maritime est intrinsèquement lié à la poursuite d'un service public maritime entre le continent et la Corse. Or c'est cette réalité de la continuité territoriale qui est remise en cause aujourd'hui, notamment par ceux qui portent les procédures au nom du droit de la concurrence dont la Commission Européenne est le garant institutionnel.

Tant que n'est pas défini et stabilisé un *modus vivendi* entre la Collectivité de Corse et tous ceux qui interviennent dans le dossier, État français, Commission européenne et même, autant que possible, acteurs privés de la desserte, un tel projet serait mort-né, et la Collectivité de Corse, qui est objectivement le maillon le plus faible économiquement, n'a pas les moyens d'avancer inconsidérément son projet en ne tenant pas compte des réalités.

La première réalité est que l'acquisition de bateaux par la Collectivité de Corse, et *a fortiori* leur exploitation via des sociétés d'économies mixtes, n'a de sens qu'à condition que les modalités de financement soient stables et garanties. Or, l'existence même d'un service maritime public est sur la sellette de plusieurs procédures en cours, et, même s'il a été amendé, les futures attributions seront elles aussi très probablement traînées devant les tribunaux. Un procès, on l'a vu récemment, peut être perdu et coûter très cher. Qu'en serait-il si en plus il fallait supporter le préjudice d'acquisitions prématurées de bateaux devenus inutiles qui seraient alors revendus à perte ?

L'autre réalité est que la viabilité du modèle économique actuel n'est pas possible sans validation définitive de son mode de financement. Celui-ci coûte à l'État 189 millions d'euros par an, et il y a toujours eu à Bercy et à la Cour des Comptes une armée de fonctionnaires pour le trouver trop coûteux. Et il fait tiquer la Commission européenne qui lui reproche d'avoir entretenu des « combinats » dignes de l'ère soviétique, au détriment de compagnies privées qui, comme Corsica Ferries, ont objectivement souffert durant de longues décennies d'une concurrence déloyale. Sans compter les autres États européens, notamment l'Espagne pour les Baléares et l'Italie pour la Sardaigne, qui sont sous la pression des gouvernements insulaires qui demandent des enveloppes territoriales équivalentes à celle de la Corse. Tous ignorent, ou feignent d'ignorer, qu'elle était en fait davantage une aide au port de Marseille et à ses monopoles qu'à la Corse. Cela leur permet de mieux revendiquer pour leur propre compte. La conséquence est qu'il y a autour de cette continuité territoriale corse une coalition d'approches négatives qui fait qu'elle est encore menacée. Lancer la compagnie régionale dans ce contexte, avant de l'avoir clarifié et stabilisé, aurait été déraisonnable. La délégation de service public qui a été lancée pour la nouvelle période de sept années a été négociée avec les services de Madame Vestager, la Commissaire Européenne en charge du dossier.

L'Assemblée de Corse a eu raison d'en lancer l'appel d'offres, dont l'issue, y compris au bout des recours qui ne manqueront pas d'être lancés, clarifiera l'avenir de la continuité territoriale corse.

La majorité absolue de Gilles Simeoni a été un précieux rempart contre les surenchères politiciennes qui ont fleuri lors du débat, notamment venant de la part de ceux qui il y a quelques mois à peine, menaient les discussions à Bruxelles et savaient donc très bien à quoi s'en tenir. ■

François Alfonsi.

Urbanìsimu

Le scandale de Murtoli enfin sanctionné !

Comment croire en la démocratie tant que des scandales comme celui de Murtoli perdurent ? Depuis des années U Levante le dénonce. Justifiant du confort de *people* et de clientèles aisées, ce domaine s'est bâti au mépris des lois d'urbanisme et de l'équité sociale. Au plein cœur d'une zone inconstructible, vouée à l'agriculture, tel que signalé sur le plan d'occupation des sols (POS) puis du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune, se sont progressivement érigés plusieurs de ses bâtiments, sans permis de construire, et sans sanction jusqu'ici. Sous couvert d'une exploitation agricole, le Domaine se compose de trois restaurants, dont un gastronomique, une vingtaine de « bergeries » ou « demeures du XVIIe siècle » grand standing, véritable ensemble hôtelier avec son golf, son club-house, ses piscines, sa plage... L'association de défense de l'environnement U Levante, était parmi les rares à dénoncer le scandale de cet *« État dans l'État »*... qui s'est construit hors règle.
Le Tribunal administratif vient enfin de rendre une justice : *« un complexe hôtelier ne peut pas s'appeler bâtiment agricole et un bâtiment agricole n'a pas le droit d'avoir sa piscine »* commente U Levante.

Pour mémoire, U Levante dénonçait en 2018 : *« en bordure du golf de Murtoli, un ensemble de bâtis de 1315 m² constitue le bar-restaurant appelé « La Table de la Ferme », le plus récent des trois restaurants du Domaine. Abondamment illustrés sur le site internet du Domaine, ces bâtis sont érigés sur les parcelles cadastrales M365, M373 et M375 de la commune de Sartè (...). Les images montrent un restaurant de luxe, des structures annexes, des pistes et des parkings. Aucune autorisation, aucun permis n'ont été trouvés sur les registre de la mairie pour ce bar/restaurant/club-house et ses annexes. Et pour cause : le lieu (en zonage agricole du POS et du PLU) est inconstructible en application du code de l'urbanisme. Aucun permis de construire pour un bar/restaurant/club-house à Murtoli n'a jamais été déposé. Bâtis tellement réels, faisant l'objet d'une énorme publicité... et totalement impunis ! U Levante a alerté et porté plainte et depuis attend. »*
Ceci dit, le culot peut aller loin, malgré les multiples atteintes au code de l'urbanisme, à la loi Littoral, au Padduc, le Domaine de Murtoli a trouvé le moyen de porter plainte en diffamation contre U Levante ! Pour l'heure ces plaintes ne sont pas jugées.

Le Tribunal administratif donne raison à U Levante. *« L'autorisation préalable tacite (illégale et annulée par le TA) a été délivrée par le maire le 6 juin 2020 alors que le restaurant « La Table de la Ferme » était déjà fonctionnel en janvier 2018... Les plaintes en pénal déposées tiendront compte de l'illégalité de toutes ces constructions (et des autres !) et leur démolition est demandée »* rappelle l'association.
L'affaire a donné du courage aux services de l'État, puisque celui-ci déposait trois requêtes en annulation pour des autorisations tacites délivrées par le maire de Sartè. Ce sont ces autorisations tacites que le Tribunal administratif vient de déclarer illégales du fait :
- d'un changement de destination d'un « bâtiment agricole » en hébergement hôtelier et touristique (cinq étoiles) et en restaurant.
- d'une piscine de 90 m², d'un local technique de 9 m² avec comptoir couvert et terrasse de 200 m².
- de la construction enfin d'un bassin de 12,5 m², d'une terrasse en bois de 22,4 m² et d'une pergola.
U Levante rappelle que l'État avait contesté un permis de construire autorisant une partie du complexe hôtelier en 2016 mais que le projet s'est poursuivi *« grâce au désistement de dernière minute, curieux et sans motivation aucune, de la sous-préfète Mme Caron »...*
Depuis, des extensions ont été réalisées également sans autorisation de permis de construire.
À noter quand même que l'État joue désormais le jeu dans ce dossier et depuis quelques temps renforce de manière générale le contrôle de légalité dans plusieurs autres infractions constatées ailleurs en Corse. C'est une bonne nouvelle !

Le Tribunal estime que la commune de Sartè aurait dû faire opposition au changement de destination des bâtiments du Domaine de Murtoli, et annule donc l'autorisation tacite obtenue faute de réaction de la commune.
Chacun doit s'en féliciter car la justice démontre par cette décision que tous les citoyens sont égaux devant la loi. Ce n'est pas faire offense au tourisme, à l'économie ou même au droit de propriété, qui peuvent se développer ou s'exercer dans le respect des règles par tous. Par contre, tricher avec ces règles est une atteinte au droit de l'environnement bien sûr, mais aussi et surtout au droit de chacun à l'équité de traitement devant la justice, alors que la Corse a subi bien trop souvent la totale impunité dans nombre d'abus au mépris des règles d'urbanisme. Perdurer dans ces pratiques de manière générale, c'est mettre en danger toute la société corse. C'est donner droit aux pressions de toutes sortes, au pouvoir de l'argent, à la complicité d'élus face à ces appétits privés, à la fraude fiscale et aux injustices de toutes sortes qui en résultent. Bref, à tout ce qu'on peut nommer la dérive mafieuse d'une société.
Concernant l'expansion du Domaine de Murtoli, on se demande maintenant quelle sera la suite appliquée face à ces constructions reconnues illégales ?
Bien sûr, selon la formule consacrée, le Tribunal rappelle : *« la République mande et ordonne au préfet de la Corse-du-Sud en ce qui le concerne et à tous huissiers de justice à ce requis en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées, de pourvoir à l'exécution de la présente décision ».*
Vidaremu ciò chì s'hà da passà... ■
Fabiana Giovannini.

Cartographie des Espaces Stratégiques Agricoles annulée

Danger, on ouvre de nouveaux les vannes!

La cartographie des Espaces Stratégiques Agricoles du Padduc vient d'être annulée sur plainte de Sociétés Civiles Immobilières et de communes du Sud de la Corse et de Balagne (une vingtaine de plaignants), c'est-à-dire des territoires les plus exposés à la spéculation foncière et immobilière.
Les conséquences de cette décision sont graves. Les vannes de la constructibilité sur ces espaces sensibles sont de nouveau ouvertes. Sans volonté politique ferme, la Corse n'est pas prête d'atteindre son objectif d'autonomie alimentaire à l'horizon 2040 et va perdre encore des milliers d'hectares d'espaces stratégiques agricoles! Explication.

«Si la cartographie des ESA devait de nouveau être annulée, le Padduc se retrouverait à nouveau sans carte opposable, c'est-à-dire dans une situation de permissivité sur nos plus belles terres agricoles. Quid de notre volonté d'atteindre l'autonomie alimentaire?» Ainsi commentait Arritti il y a trois semaines, après la demande du rapporteur public du Tribunal administratif, le 8 avril dernier, d'annuler une nouvelle fois la carte des ESA du Padduc. Hélas, le Tribunal l'a suivi dans sa demande et ces terres sont donc de nouveau exposées à leur artificialisation.

Sur quoi se fonde le tribunal pour annuler cette cartographie? Celle-ci avait été une première fois annulée en 2018, pour défaut d'information du public car deux cartographies sensiblement différentes avaient circulé durant l'enquête publique en 2015 (sic). La Collectivité a alors saisi l'occasion de devoir représenter au vote de l'Assemblée de Corse sa cartographie des ESA, pour consulter les maires et retirer de ces espaces les zones qui avaient été jusqu'ici artificialisées. Ainsi la nouvelle cartographie ne comportait plus 105.000 hectares d'ESA mais 101.000 hectares. Une perte de 4.000 hectares, rien que ça! De plus, la Collectivité a souhaité à cette occasion clarifier la question de la pente de 15% qui était interprétée jusqu'ici de diverses façons. Et notamment par le Tribunal administratif lors de l'examen de Plans locaux d'urbanisme attaqués par les associations de défense de l'environnement. Les critères de définition des ESA sont pourtant clairement exposés au livret règlementaire du Padduc. Ils reposent sur la potentialité agronomique du sol et le critère de pente n'est pas prépondérant.
S'il est pris en compte pour certaines cultures une pente inférieure à 15%, en réalité, la valeur agronomique des espaces est le critère essentiel pour définir les ESA, quelle que soit la pente, y compris supèrieure à 15%.
La nouvelle cartographie adoptée le 5 novembre 2020 a donc fait un renvoi au livret règlementaire qui confirme ce principe.

Compte tenu de cette modification de forme, le Tribunal Administratif, dans sa décision du vendredi 29 avril 2022, estime que l'adoption de la nouvelle cartographie aurait dû s'opérer dans le cadre d'une procédure de révision du Padduc, et non d'une simple modification. D'autant que cette référence qui touche à un critère d'exclusion est intervenue après enquête publique, au moment de l'examen par l'Assemblée de Corse de la nouvelle cartographie d'une part, d'autre part qu'elle n'a pas été débattue préalablement en commission permanente de cette même Assemblée. Un défaut de fonctionnement qui coûte cher... La Collectivité n'a certainement pas jugé utile de le faire, du fait qu'il s'agissait d'une modification de forme (simple rappel des critères de définition des ESA qui avaient déjà été adoptés avec le Padduc en décembre 2015). Mais c'était sans se soucier des jurisprudences du Tribunal administratif intervenues depuis l'adoption du Padduc!
Le Tribunal en effet, au grand désespoir des associations de défense de l'environnement qui n'ont pas cessé de le dénoncer, n'a pas appliqué dans diverses décisions précédentes ce critère dans toute sa plénitude, considérant qu'au-delà de 15% les espaces n'étaient pas des ESA. On peut regretter que la Collectivité de Corse n'ait pas fait appel de ces décisions. Mais c'est ainsi. De fait, elle a acté cette possibilité de remise en cause des ESA en n'allant pas les défendre systématiquement. Et voilà à quoi tient l'application d'une loi!

Résultat: depuis 2015, les ESA sont régulièrement grignotées et le resteront encore tant que cette clarification ne sera pas faite.
Ne croyez pas qu'il s'agit là d'un tout petit grignotage sur lequel on peut fermer les yeux... Il faudrait chiffrer, mais mis bout à bout, il s'agit de plusieurs

milliers d'hectares d'espaces stratégiques agricoles qui sont menacés.

Alors, comment réparer ? Le Tribunal demande une révision du Padduc qui, au rythme des débats actuels de la société corse, prendra plusieurs mois voire plusieurs années car elle devrait inclure des évaluations et des modifications qui toucheront probablement aussi à d'autres domaines de révision. La solution la plus censée serait pour la Collectivité de Corse de se pourvoir en appel (ce qu'a confirmé le président de l'Agence d'aménagement d'urbanisme et d'énergie de la Corse, Julien Paolini) et de s'armer de toute sa force de persuasion pour faire comprendre ce qui a prévalu aux critères de définition des ESA. Le fait aussi que ces critères ont été adoptés en décembre 2015 et que les rappeler dans le cadre de la cartographie des ESA n'est pas motif à engager une révision du Padduc. Enfin, il y a nécessité, surtout, de rappeler les enjeux qui sont considérables en termes de développement agricole à bâtir, d'installation de jeunes agriculteurs et de construction de notre autonomie alimentaire.
La Collectivité de Corse doit suivre également les associations dans leurs demandes répétées au Conseil Exécutif d'attaquer les documents d'urbanismes ou permis en infraction avec le Padduc. Une action systématique en justice serait symboliquement très forte et assurément dissuasive.
En attendant, à l'heure où, en France, une nouvelle loi « Climat et Résilience » a été adoptée le 22 août 2021 pour lutter contre l'artificialisation des sols, notre île continue à artificialiser régulièrement ses espaces les plus sensibles. Rappelons que cette loi « Climat et Résilience » impose de diviser par deux l'artificialisation pour les 10 prochaines années, pour atteindre un niveau de 0% d'artificialisation en 2050 !* La Corse qui se rêvait *« pôle d'excellence écologique »* acceptera-t-elle de son côté de continuer à bétonner son littoral, ses espaces naturels sensibles, et ses espaces stratégiques agricoles ? ■
Fabiana Giovannini.

** Avec obligation d'inscrire aux documents de planification que sont les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet), mais aussi pour le Padduc en Corse, pour les PLU et autres projets d'aménagement stratégique annexés aux Scot. La Collectivité de Corse serait bien inspirée de s'en emparer au plus vite !*

Ghjustizia è verità

Une motion de l'Assemblée relance les attentes de la Corse

Le 2 mai, cela a fait deux mois que Yvan Colonna a été agressé mortellement à la Maison d'arrêt d'Arles. Un mois et demi qu'il a quitté cette terre sans revoir la sienne. Plus d'un mois également que plus aucune violence de rues ne s'exerce en Corse, et un mois depuis le 4 avril dernier que le gouvernement a rompu unilatéralement toute discussion.
On annonce pour les 18 ou 19 mai la reprise de ces discussions… On n'a toujours aucune information sur les enquêtes en cours, tant du côté du Parquet national antiterroriste, que du côté de l'Inspection générale de la Justice, saisie à la demande du premier ministre.
C'est dans ce contexte qu'à la demande de l'Assemblea di a Ghjuventù, lors de la session de l'Assemblée de Corse du 29 avril, la présidente de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette Maupertuis, a présenté une motion pour saisir le Défenseur des droits et le Contrôleur général des lieux de privation afin d'obtenir des réponses que le peuple corse, et particulièrement sa jeunesse, attendent.
Voici cette motion adoptée à l'unanimité.

Vu la délibération n° 18/044 de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica du 31 octobre 2018, demandant le rapprochement des prisonniers politiques corses ;
Vu la délibération solennelle de l'Assemblea di Corsica n°21/173 du 22 octobre 2021 relative au rapprochement ;
Vu la motion n° 2022/M3/02 de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica du 20 avril 2022, saisissant le Défenseur des droits et le Contrôleur des lieux de privation de liberté.
Considérant l'exigence de justice et de vérité pour Yvan Colonna portée par l'ensemble des élus et des forces vives de la Corse ;
Considérant que la saisine de ces autorités administratives indépendantes sera de nature à apporter des réponses utiles quant aux conditions d'un assassinat perpétré dans un établissement pénitentiaire pourtant réputé de haute sécurité,

L'Assemblea di Corsica :
Demande que toute la lumière soit faite sur les conditions de l'assassinat dont a été victime Yvan Colonna ;
Prend acte des enquêtes en cours ;
S'associe à la proposition de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica relative à la saisine de deux autorités administratives indépendantes en capacité, par leurs domaines de compétences respectifs, d'apporter des précisions utiles sur le contexte dans lequel a pu être perpétré l'assassinat d'Yvan Colonna par un autre détenu particulièrement signalé ;
Demande à cet effet au Président du Conseil exécutif et à la Présidente de l'Assemblée de Corse de saisir le Défenseur des droits et le Contrôleur général des lieux de privation de liberté. ■

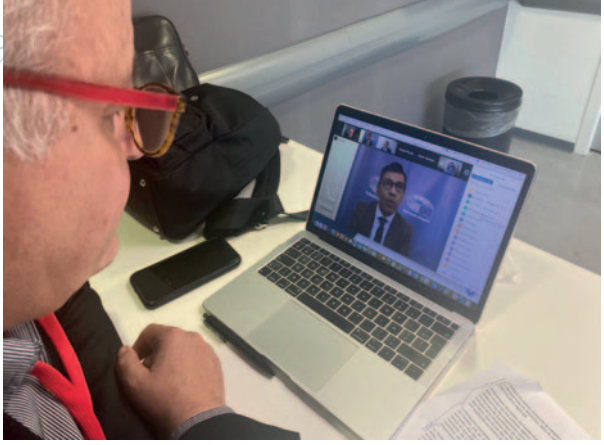

Younous Omarjee

Faire entendre la voix des îles au Parlement européen

La semaine dernière, Arritti rendait compte des travaux de l'intergroupe Searica au Parlement Européen (Seas, Rivers, Islands and Coastal Areas, Territoires côtiers, insulaires, fluviaux et maritimes) et de l'adoption à la quasi-unanimité le 21 avril dernier d'un rapport par la Commission du développement régional (REGI) que préside le député réunionnais Younous Omarjee sur la nécessité d'un « Pacte européen pour les îles ». Le rapport sera voté en juin prochain en séance plénière du Parlement européen.
Faire reconnaître cette spécificité des îles par l'Europe est un impératif pour les territoires insulaires et donc pour la Corse, François Alfonsi, qui préside la commission des îles de l'intergroupe Searica nous explique pourquoi.

Qu'est-ce que l'intergroupe Searica du Parlement européen ?

L'Intergroupe Searica regroupe les eurodéputés, de divers groupes, sensibles aux problématiques insulaires ou côtières. Il est appuyé par une centaine d'eurodéputés et comprend une section spécifique aux îles, que je préside, qui regroupe les eurodéputés représentant la Corse donc et l'île de la Réunion de Younous Omarjee, par ailleurs président de la Commission du développement régional du Parlement Européen, mais aussi des députés de Sicile, des îles d'Istrie en Croatie, de l'île de Malte, des Baléares, de Chypre, ou encore un député suédophone de Finlande qui représente les îles Aland.

La Commission du Développement régional (REGI) du Parlement européen vient d'adopter un rapport important pour les îles ?

Le travail de la Commission REGI a servi de phase préparatoire à l'élaboration d'un « agenda pour les îles » qui pourra déboucher, après un processus de plusieurs mois, sur la définition d'un « Pacte européen pour les îles » à négocier entre le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil européen des États membres, pour que les futures programmations européennes, notamment les fonds dédiés à la Politique agricole commune et au Fonds de développement régional, incluent une véritable prise en compte des problématiques insulaires. Le travail de son président Younous Omarjee a permis aux députés insulaires que nous sommes d'être entendus et d'avoir obtenu déjà quelques succès.

Par exemple ?

Le Fonds de Transition Juste du plan de relance européen (750 milliards d'euros) a intégré un amendement spécifique aux « régions ultrapériphériques et insulaires ». Nous avons été entendus aussi durant la pandémie par la Commission européenne sur plusieurs sujets, de façon à ce que les îles ne soient pas à nouveau les oubliées du développement. Enfin le vote à la quasi-unanimité de la Commission REGI (39 pour, un contre) du rapport présenté par Younous Omarjee est important. Il préfigure le vote en séance plénière du parlement européen en juin prochain. C'est un moment favorable pour rebattre les cartes et faire en sorte que les îles soient dans l'avenir des constructions politiques européennes davantage considérées.

Ça n'a pas été le cas jusqu'ici ?

En un quart de siècle de politique de cohésion, les îles n'ont pas obtenu malheureusement les capacités pour avoir un développement harmonieux et nous sommes encore les territoires d'Europe qui avons la situation sociale la plus dégradée. C'est dans les îles qu'il y a le plus de pauvreté, le plus de chômage, et le plus de fragilité et de vulnérabilité par rapport aux événements comme la pandémie par exemple, ou les crises économiques générales qui s'annoncent à la suite de la guerre en Ukraine. À chaque fois nous voyons que dans les îles les conséquences sont amplifiées et que nous sommes particulièrement affectés par ces crises.
Si on veut regarder les choses sur le long terme, comment elles ont évolué depuis 25 ans, et comment elles pourraient encore évoluer durant les 25 ans qui viennent si rien n'est fait pour renverser la tendance, on va finir avec des mono-activités touristiques très souvent, et avec des situations où le patrimoine comme l'agriculture, les activités productives, vont se trouver complètement concurrencées par les importations. L'évolution du monde appelle la concentration de l'économie, et nos territoires périphériques sont les premières victimes de cette tendance générale.

Que demandez-vous ?

Ce que l'on attend de la politique de cohésion de l'Union européenne, c'est de considérer ces territoires fragiles et de leur donner les moyens de maintenir leurs activités économiques. Par exemple, comme le propose le rapport de Younous Omarjee, avec la réorientation des agricultures insulaires à travers des programmes de type POSEI (programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité) tels qu'ils existent dans les RUP (régions ultrapériphériques que sont la

Guadeloupe, la Guyane, la Réunion, la Martinique, Mayotte et Saint-Martin [France], les Açores et Madère [Portugal] et les îles Canaries [Espagne]). C'est quelque chose qui est prioritaire. Sinon, à court terme, on va voir disparaître l'agriculture dans les espaces insulaires avec tout ce que cela comporte de savoir-faire, de produits de qualité, qui sont importants pour d'autres activités économiques comme le tourisme. L'attractivité touristique de nos territoires dépend de nos capacités de production dans d'autres domaines, et il est crucial d'avoir des politiques de développement qui permettent d'atteindre ces objectifs.

Actuellement, les politiques de développement ne le permettent pas ?

Non car les îles n'ont pas pu faire entendre une prise en compte de l'article 174 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne qui vise à donner une attention particulière aux zones en difficultés comme les zones rurales ou les zones qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents telles que les régions insulaires. Nous avons été pris en compte dans les traités, mais nous n'avons jamais été pris en compte dans les politiques effectives que la Commission européenne et que les états et le Conseil ont finalement approuvées.
Dans quelques années, il va falloir redéfinir ces politiques avec un nouveau cadre pluriannuel pour les fonds de développement, qu'ils soient liés à la politique de cohésion ou à la politique agricole commune. Mais c'est maintenant qu'il faut se faire entendre pour entrer dans ce cadre. Il faut pour cela être capables de construire un discours commun à toutes les îles et évidemment aux députés européens qui les soutenons. La Commission du développement régional a exprimé avec l'unanimité de ses forces politiques son adhésion à un tel projet.

Concrètement, quel serait le risque ?

Je pense par exemple à des décisions comme la taxe carbone. Si on l'applique aux îles des taxes carbones telles qu'elles s'annoncent et telles qu'elles ne pourront qu'aller crescendo dans les années qui viennent, on va se trouver avec des complications, des renchérissements, des coûts d'approvisionnement qui vont être considérables. Il y a nécessité d'avoir une attention particulière et les exemptions nécessaires pour que les îles ne soient pas demain face à un mur de pénalisations financières qui rendront la vie encore plus difficile et le développement économique encore plus compromis.

Une conférence était organisée sur le sujet ce 28 avril. Quel était votre objectif ?

Grâce à la CRPM qui a organisé ce webinaire, l'intergroupe Searica et particulièrement la section des députés insulaires que nous animons avec Younous Omarjee, nous voulons initier une démarche qui soit la plus collective et la plus volontaire possible. J'en appelle évidemment aux présidents des régions concernées, particulièrement les plus importantes d'entre elles comme la Sardaigne, la Sicile, les Baléares et la Corse bien sûr, je crois que si on unit nos forces, et c'est le moment de le faire, nous pourrons faire entendre nos problèmes et espérer obtenir des solutions.

Comment ont réagi les participants ?

Il y avait des représentants de différents gouvernements. Ils ont tous parlé avec beaucoup de détermination pour donner la force dont nous aurons besoin pour lever les obstacles que nous rencontrons depuis que l'article 174 a été inscrit dans les traités sans jamais être vraiment mis en œuvre. L'enjeu est d'être pris en compte au niveau des politiques européennes. C'est un défi d'autant plus important que les crises que nous traversons, montrent chaque année davantage à quel point notre situation en tant qu'économie insulaire ne va pas en s'améliorant, au contraire, nous avons des tendances lourdes qui nous entraînent année après année à davantage de dépendance, davantage de pauvreté et de précarité sociale.

Que retenez-vous de cette réunion ?

Ce que je retiens de façon très satisfaisante, c'est le panel très large que la CRPM nous a permis de réunir, les déclarations très fermes et très engageantes des responsables des gouvernements insulaires, et bien sûr le propos très engagé du président de la commission REGI, Younous Omarjee. Nous avons ensemble des atouts cumulés qui sont puissants et c'est le moment d'agir. Nous aurons besoin de rencontrer la Commission, certainement aussi de parler au niveau du Conseil pour conclure quelque chose au moment de la présidence espagnole au second semestre 2023. Aujourd'hui c'était un coup d'envoi et je suis persuadé que nous irons jusqu'au bout avec un succès indispensable pour l'avenir de nos territoires insulaires. ■

Miché Dominici, primu teatru ! In Bastia u 18 di maghju

Spectacle complet partagé avec de nombreux groupes, Miché Dominici qui chante en corse, français et anglais nous prépare de belles surprises. C'est son premier théâtre, c'est un événement. ■ Billeterie sur corsicafestivals.com https://bit.ly/382EvLR

Ghada Shbeir è u gruppu Missaghju In Biguglia u 20 di Maghju

Ghada Shbeir, « la voix d'or », artiste libanaise, auteur compositeur interprète, et Missaghju, groupe corse fondé en 1992, qui présentera son nouvel album Spirit qu'il partage avec Ghada Shbeir. Rencontre de deux cultures, mélange des voix, des langues, des mélodies, des peuples, de leur histoire et de leur sensibilité, Biguglia s'apprête à vivre un grand moment le 20 mai prochain au Spaziu Culturale. ■ Billetterie : 04 95 34 86 95 https://bit.ly/3jWcxUo

Le Président reconduit à l'Élysée n'est pas pressé de nommer un Premier ministre et son gouvernement. On attend pour savoir quel sera son programme, forcément plus adapté suite à l'élection qui a consisté à choisir le moindre mal et assortie d'une abstention record. En Corse plus que dans l'hexagone. L'île connaît bien le registre des déceptions-lamentations. Elle ne se nourrit plus d'illusions mais d'estimations erronées ou incomplètes dans chacune des rubriques qui la concerne et l'éloigne d'une approche globale pour s'en sortir.

Attendre ? Mais quoi...

Nos jeunes, qui ont fait bouger les lignes, auront-ils compris qu'il ne faut pas confondre colère et détermination ? Il n'y a pas de solution si elle ne vient pas des entrailles de notre peuple, qu'il comprenne le danger pour le combattre.

par Max Simeoni

Le Président n'est plus renouvelable dans cinq ans. Mais il n'est pas maître du temps. S'accorde-t-il quelques heures de repos ? Ou quelques jours de moindre tension pour, sinon de tout revoir du moins de bien concevoir les remodelages et les leviers d'action. Chaque Président entend laisser une empreinte positive et non une image vite compostée dans les poubelles de l'histoire.

Dans l'île, Gilles Simeoni est maître d'une majorité « absolue » qu'il a voulu pour négocier avec l'État républicain sans être trop entravé par les composantes de la coalition nationaliste qui comme une vague semblait avoir balayée le système en place clans-République centralisée des jacobins. En réalité, les nationalistes ont bénéficié de la crise des partis dominants de Droite et de Gauche qui, à Paris, de cohabitations Président d'un bord et Parlement opposé, et de primaires dans chaque famille, qui avaient ramené la « chienlit » au cœur de la gouvernance. Le système des clans locaux sans attaches a été aspiré par le vide. Mais Gilles Simeoni n'est pas maître du temps. Il avait pourtant commencé bien puisqu'il avait obtenu la promesse d'une négociation pour les problèmes de la Corse. Mais la question des détenus libérables du commando Erignac s'est brutalement enflammé avec l'assassinat d'Yvan Colonna dans la prison d'Arles de haute surveillance. Les Corses en colère ont défilé en masse dans les villes, des jeunes étudiants, des lycéens et d'autres ont ciblé les administrations, finances, Éducation nationale... les préfectures étant bien protégé par les CRS, gendarmes et autres rideaux métalliques...

La date du premier tour des présidentielles proches, Macron a envoyé d'urgence Darmanin, le ministre de l'Intérieur, pour déminer, pour calmer. Lequel a déclaré en débarquant qu'il discuterait avec les élus de tout, sans tabou, y compris de l'autonomie. Il n'a pas tardé pour lâcher en passant que *« cela ne veut pas dire qu'on sera d'accord sur tout... »*

Darmanin reviendra-t-il ? Quand ? Dans quelles dispositions ? L'urgence des élections est effacée, son Président est réélu. Il serait maintenu ministre de l'Intérieur paraît-il.

Bref, ces rappels pour dire que le temps perdu joue contre la survie du peuple corse. En déclin démographique avec un renouvellement de sa population. 160.000 habitants en 1962, vidée comme réservoir d'hommes par une République pour encadrer son Empire. Les accords d'Évian de cette date signent l'indépendance de l'Algérie et la fin de l'Empire avec De Gaulle. Plus de 4.000 nouveaux venus s'installent chaque année et la population s'élève à plus 330.000 habitants. Le rythme est soutenu et dopé par la baisse de 30 % des frais pour « les constructions à valeur locative ».

Un territoire vidé et repeuplé de touristes et de résidences secondaires. Le tourisme étant l'activité principale (plus de 20 % de son PIB) décrété moteur d'un développement économique mais dont l'essentiel des bénéfices non perceptibles, non décrits, non mesurés profitent aux producteurs extérieurs, aux plates formes de redistribution de France et de Navarre. 97 % et plus de tout ce qu'on consomme est importé et aidé par la DSP. Comment peut-on encore dire que la Corse n'est pas soumise à un système colonial ? Les effets néfastes se mesurent, mais veut-on comme l'autruche ne rien voir ?

Gilles Simeoni, ou n'importe quel président de l'Exécutif CdC, ne peut réussir dans le cadre actuel des institutions, des statuts spéciaux (Deffere, Joxe, Jospin, et Cazeneuve en cours).

Il faut admettre qu'il s'agit de sortir de processus lourds qui font et entretiennent la colonisation du peuple corse en voie de disparition et l'appropriation de sa terre.

La CdC et les mandats qui la gèrent sont un leurre si on est pour le sauvetage du peuple corse. Il ne peut pas être un repli sur soi-même. Le dilemme d'aujourd'hui est soit d'accepter cette colonisation et l'autocolonisation qu'elle a engendrée ; soit de reconsidérer les liens administratifs, politiques et institutionnels pour, non pas restituer la Corse d'hier, mais celle de demain, capable d'accueillir, de préserver sa nature de beauté, de mer-montagne, d'échanger avec l'extérieur, de conserver ses racines, sa langue, son âme, de laisser à nos enfants cet héritage de fierté et de générosité. D'hommes libres ou luttant constamment pour l'être !

Il faudra toujours se défendre. Mais aussi donner des garanties à la France et à l'Europe de ne pas devenir un danger pour elles quant à sa position géopolitique en Méditerranée.

Toutes les parties politiques veulent maintenant être prenantes et insistent pour participer au dialogue et qu'il s'ouvre au plus vite.

Mais la gestion des déchets, des ESA, des compagnies maritimes, des déserts médicaux, des limites de ce tourisme, des emplois, etc., dans le cadre

actuel sont reprochés à nos élus CdC, donc à la majorité «absolue» ce qui exonère l'État. Nos élus ont une marge de manœuvre insuffisante et compliquée, surtout pour les ressources à dégager.
Inutile de chercher l'erreur, elle saute aux yeux. Nos jeunes, qui ont fait bouger les lignes, auront-ils compris qu'il ne faut pas confondre colère et détermination ? Il n'y a pas de solution si elle ne vient pas des entrailles de notre peuple, qu'il comprenne le danger pour le combattre.
Sans cela, il manquera à Gilles Simeoni et à qui que ce soit le vrai moteur de l'émancipation salvatrice.
Faire la loi ou l'infléchir, donc l'autonomie interne et la cooffi-cialité pour la langue, tout commencera par ces préalables si on veut guérir de l'emprise coloniale et construire les bases de l'avenir. Il nous manque un parti populaire organisé dans toutes ses pièves. Une organisation qui a le pouvoir, qui est maîtresse des mandats où l'échange est permanent et transparent. En un mot : hautement démocratique. On a commémoré les 30 ans de Furiani, ce sera de même pour Ponte Novu. Est-on voué à ne commémorer que des désastres ? ■

LE CORAIL DE BONIFACIO
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
PORTE A 250 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : MUSELLA 20169 BONIFACIO
518 708 946 RCS AJACCIO

Par décision du 21 février 2022, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 249 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 1 000 euros
Nouvelle mention : Capital social : 250 000 euros

Pour avis, La Gérance

« S.C.I. TEGHIME »
Capital : 4.573,47 Euros
Siège social : Lotissement ARBUCETTA
R.N. 193 20620 BIGUGLIA
R.C.S. BASTIA : 334.555.570

Aux termes d'une délibération en date du 21 avril 2022, Monsieur ROSSI Pierre François, demeurant à CASATORRA 20620 BIGUGLIA, a été nommé gérant de la société en remplacement de Monsieur ROSSI Ange Etienne, pour une durée indéterminée à compter du 21 avril 2022.

Pour avis, la gérance.

A vostra publicità

Pour faire paraître votre encart publicitaire dans ARRITTI, contactez Ange Giovannini au **06 81 54 73 98** ou par mél **arritti2@wanadoo.fr**
Vous pouvez aussi envoyer un message via notre site internet **www.arritti.corsica**

SCI A Custodia
Villa C lieu dit campianellu 20214 CALENZANA
Capital Social 100 euros
892 209 776 RCS Bastia

Avis de publicité
Changement de co-gérant et modification de l'article 12-1 des statuts

Par AG mixte en date du 26 avril 2022 ont été adoptées les résolutions suivantes par les associés à effet le 26 avril 2022 :
1) Démission de M SERRA Stéphane, né le 12 juillet 1982 à AJACCIO, de son poste de co gérant. Mme JOVER épouse SERRA Cécile, née le 21 septembre 1982 à AJACCIO, reste seule gérante
2) Changement art 12-1 des statuts La société est administrée par un ou plusieurs gérants choisis parmi les associés ou en dehors d'eux, par une décision collective des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Sauf décision collective contraire, ils sont nommés pour une durée indéterminée
Par Acte SSP du même jour, M. SERRA Stéphane a cédé 49 parts à Mme JOVER épouse SERRA Cécile.

Pour avis et mention au RCS.

LA FORGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Lieu-dit Vignarella
20140 PETRETO BICCHISANO
404947756 RCS AJACCIO

REMPLACEMENT GERANTS DEMISSIONNAIRES

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2022, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur François SANTONI et Madame Marie-Rose FOATA ép. SANTONI de démissionner de leurs fonctions de gérants et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Marie-Blanche SANTONI, demeurant 20140 PETRETO BICCHISANO, pour une durée illimitée à compter du 02 avril 2022.

Pour avis, La Gérance

ANNONCES LÉGALES
arritti2@wanadoo.fr

Abbunamentu

❒ 55 € un annu/un an
❒ 34 € sei mesi/six mois
❒ 82 € u stranieru/étranger

ARRITTI
5 Bd H. de Montera
20200 Bastia
Tél. : 09 65 32 16 90
Fax : 04 95 31 64 90
arritti2@wanadoo.fr
www.arritti.corsica

Casata è Nome (nom et prénom) .....
Indirizzu (adresse) .....
.....
Telefonu (téléphone) .....
Mel .....

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE : MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF : FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE : MARC BATTISTINI • RÉDACTION : 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE : VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR : STAMPERIA SAMMARCELLI - BIGUGLIA 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0422C82046 • ISSN 1262

edf
agir plus
CLIMATISATION
& CHAUFFAGE PERFORMANTS
BÉNÉFICIEZ D'UNE PRIME ÉCONOMIES D'ÉNERGIE* DE 500€
Faites une simulation de prime et demandez un devis à une entreprise partenaire Agir Plus sur corse.edf.fr/agirplus/
L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.
Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.
CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
EDF-SA 22-30 avenue de Wagram 75382 Paris Cedex 08 – France Capital de 930 004 234 euros 552 081 317 R.C.S Paris - Crédits photos : 123 RF. Création : E&BeeWeb.